

Pandémie COVID 19 : passage en zone rouge

Comme nous nous y attendions, notre région est passée au niveau d'alerte rouge, et ce à l'approche des Fêtes de Noël et du Nouvel An. Pour faire face à cette situation de jamais vu, nous devons mettre en place de nouvelles mesures qui s'appliqueront dès dimanche le 13 décembre 2020 ayant pour but de limiter l'assistance à 25 personnes.

1. Pour toutes les présences à l'église, jusqu'à nouvel ordre, les personnes qui désirent venir à une messe ou à une célébration de la parole devront réserver leur place en appelant au 418-724-4844, Maurice Lepage, président de la Fabrique, les mardis en après midi de 13 h à 15 h. Les 25 premiers appelants seront admis à l'église pour le dimanche suivant. Nous prendrons en note les noms et les numéros de téléphone pour faire le suivi en cas de contagion. **Pour les Fêtes de Noël et du jour de l'An, nous prendrons les appels le mardi 22 décembre de 13 h à 16 h (voir point 3).**
2. Pour les messes et célébrations, la priorité sera donnée à ceux qui fréquentent notre église régulièrement. Comme il y a généralement plus de 25 personnes présentes, nous devons contrôler les demandes et attribuer, en chance égale, les permissions à tout le monde.
3. Lorsqu'un dimanche sera complet à 25 personnes, nous prendrons des réservations pour le dimanche suivant, excepté pour les Fêtes des 24, 25 et 27 décembre ainsi que celles des 1^{er} et 3 janvier. Ces réservations seront prises le 22 décembre. Selon les demandes, il est possible que vous soyez limités à une seule messe ou à une seule parmi les 3 célébrations de Noël ; ce qui permettra à 75 personnes différentes de venir à l'église lors de ces fêtes. Pour les réservations des 27 décembre et 3 janvier, il sera possible aux personnes qui seront venues aux fêtes de Noël d'y participer, si leur nom a été retenu.
4. **Si vous n'êtes pas sur la liste des réservations, inutile de vous présenter à l'église : l'accès vous sera interdit.** Vous pouvez en informer vos connaissances pour éviter des déplacements indésirables.
5. Les mesures sanitaires déjà en place seront maintenues et les déplacements dans l'église seront contrôlés par l'équipe de sécurité.

6. Le nombre de personnes assurant le chant et la musique sera réduit au minimum car aucune chorale n'est permise; tout au plus quelques solistes distants qui alterneront pour donner une chance à tous les membres de la chorale de participer aux célébrations.
7. Les célébrations de la Parole seront maintenues jusqu'au 3 janvier et réévaluées par la suite, selon la situation et l'évolution de la pandémie. L'agenda des messes, tel qu'apparaissant sur le site à la rubrique **messe du secteur**, sera maintenu à moins de directives nouvelles.

Accès au bureau de la Fabrique

À compter du **7 décembre**, le bureau sera fermé au public car nous devons cohabiter avec un commerce dans l'édifice et les normes d'accès doivent être renforcées pour respecter les consignes prescrites en zone rouge.

Vous pouvez contacter 3 personnes pour répondre à vos demandes et, si requis, nous prendrons rendez-vous avec la personne pour une rencontre au bureau. Si une rencontre doit être planifiée, elle se tiendra les lundis, en après-midi, au moment où le commerce sera fermé ce jour-là.

Maurice Lepage : 418-724-4844

Gaétane Lavoie : 418-723-4980

Réjeanne Fournier : 418-724-7471

Nous comprenons que ces règles peuvent être irritantes pour la population mais, pour la sécurité de tous et toutes, nous n'avons d'autres choix que de nous y conformer.

Je profite de l'occasion pour vous transmettre mes meilleurs souhaits pour Noël et un nouvel An d'espoir qui nous permettra, en 2021, de nous rencontrer dans de meilleures conditions.

Maurice Lepage,

Président de la Fabrique de St-Anaclet